

## Versement taxe d'apprentissage 2020

Code UAI : 0312390E

**Date limite de versement 31 mai 2021**

Solde de 13% affecté à la Prépa des INP – Site de Toulouse  
Depuis le 1er janvier 2020, la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie les modalités de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage (articles L6241-1 à L6241-5 du Code du travail).

<b>Votre société</b>	<b>Établissement bénéficiaire</b>
<b>NOM</b> <b>Adresse</b>	La Prépa des INP – Site de Toulouse 6 allée Émile MONSO – BP 34038 31029 TOULOUSE Cedex 4
<b>N°SIRET</b>	<b>CODE UAI : 0312390E</b>
<b>Mail</b>	Notre contact : <a href="mailto:cecile.rouget@toulouse-inp.fr">cecile.rouget@toulouse-inp.fr</a>
<b>Montant du versement</b>	
<b>Mode de règlement</b>	<b>RIB de La Prépa des INP – Site de Toulouse</b>
▶ Virement	BIC : TRPUFRP1 IBAN : FR76 1007 1310 0000 0010 0132 885 Titulaire du compte : Agent comptable Toulouse INP Libellé du virement : « TA-PREPA- Nom de votre entreprise » SIRET de Toulouse INP : 193 113 818 00127
▶ Chèque	À l'ordre de : agent comptable de Toulouse INP <b>Chèque à joindre par voie postale avec le formulaire dûment rempli</b>

**Formulaire à renvoyer par mail ou par courrier en cas de paiement par chèque.**

Un reçu libératoire vous sera envoyé après réception de votre règlement.

